

GUIDE D'ACCUEIL DU TUTEUR DE STAGE

Vous êtes intéressé pour accueillir et accompagner un étudiant ou vous avez pris un engagement pour accueillir un stagiaire Oniris. Voici un guide à l'attention du tuteur qui sera désigné dans votre entreprise.

Oniris remercie vivement les entreprises qui accueilleront un stagiaire. Elles participent ainsi avec les organismes d'enseignement à la constitution d'un encadrement qualifié pour les IAA ou Biotechnologies et leurs activités connexes.

PRESENTATION

La formation d'ingénieur dispensée à Oniris accorde une large place aux stages puisque les étudiants réalisent, durant leurs 3 années de formation, de 38 à 43 semaines de stage. Les attendus de chaque stage sont différents.

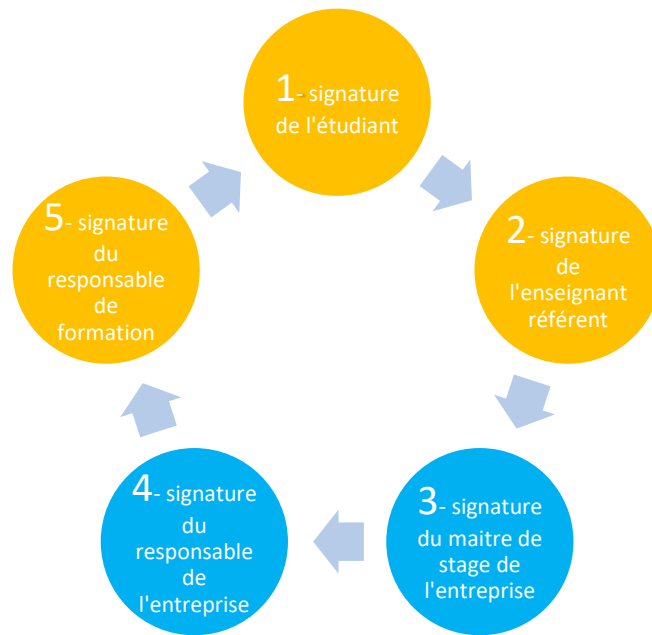
Plusieurs enquêtes auprès des ingénieurs diplômés d'Oniris font état de l'importance de la mise en situation professionnelle lors des stages. Ces périodes constituent un complément indispensable de la formation théorique et appliquée mise en œuvre à l'école, en laboratoire et dans la halle de technologie. Elles contribuent également à la réflexion des étudiants dans la démarche de construction de leur projet professionnel.

Voici une synthèse des spécificités des stages en fonction de l'année de formation :

INGENIEUR 1 ^{ère} année	Stage opérateur	Stage de 4 semaines - Gratification non obligatoire	Il doit permettre aux étudiants de connaître les conditions de travail à un niveau d'exécution le plus élémentaire. Cette connaissance leur sera indispensable lorsqu'ils devront organiser ces tâches et diriger des équipes. Pour les étudiants, ce stage peut représenter leur première expérience en entreprise. Il leur permettra de mesurer et développer leurs aptitudes à s'insérer dans une équipe. Il les ouvrira sur le monde professionnel pour lequel ils se forment.
		Rendu et évaluation	Rapport de stage = 20 à 25 pages hors annexes - Présentation de l'entreprise - Processus de fabrication - Analyse des conditions de travail - Management des ressources humaines et relations sociales

INGENIEUR 2 ^{ème} année	Stage chargé d'étude	<p>Stage de 10 à 13 semaines</p> <p>- Gratification obligatoire et au minimum 15% du plafond de la Sécurité Sociale</p>	<p>Il doit permettre d'aborder la connaissance de l'entreprise dans son organisation interne et dans son environnement. L'étudiant ne devra pas se contenter d'étudier un atelier de production mais il essaiera de comprendre comment sont organisés les différents services d'une entreprise, leurs rôles respectifs. Il cherchera à repérer le réseau relationnel dans lequel s'insère l'activité de l'entreprise tant par rapport à ses clients que ses fournisseurs. Il analysera par ailleurs la place occupée par l'entreprise dans l'économie régionale, nationale et internationale.</p> <p>La localisation de l'étudiant dans l'entreprise peut être très variée (en production, en laboratoire de recherche et développement, contrôle, gestion qualité, logistique...) et évolutive. Durant le stage, l'étudiant doit chercher à répondre aux besoins de l'entreprise (réalisation d'une petite étude) tout en s'attachant à comprendre le fonctionnement d'ensemble de l'entreprise. Cette expérience permet à l'étudiant de découvrir et de se tester dans certaines fonctions.</p>
		<p>Rendu et évaluation</p>	<p>Rapport de stage = 25 pages (+/-10%) hors annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'entreprise (organisation, fonctionnement, positionnement stratégique, analyse des relations) - Présentation des missions conduites (en lien avec la stratégie de l'entreprise et la problématique du rapport)
INGENIEUR 3 ^{ème} année	Projet de fin d'études	<p>Stage de 24 à 26 semaines</p> <p>- Gratification obligatoire et au minimum 15% du plafond de la Sécurité Sociale</p>	<p>L'entreprise confie au stagiaire une étude (scientifique, technique ou économique) d'un niveau compatible avec celui des tâches qui attendent le futur ingénieur en agro-alimentaire. Cette étude doit être l'occasion pour l'étudiant de manifester son esprit d'autonomie, d'initiative et ses qualités de collaboration au sein d'une équipe de travail.</p> <p>Durant son stage, l'étudiant sera suivi par un enseignant chercheur référent auquel il devra adresser des comptes rendus mensuels visés par le maître de stage.</p> <p>Une confidentialité des travaux de 2 ans (au maximum 5 ans) peut être accordée sur demande de l'entreprise à l'établissement.</p>
		<p>Rendu et évaluation</p>	<p>Mémoire - 40 à 50 pages hors annexes (si en langue anglaise, synthèse en français de 10-15 pages)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enoncé de la mission - Exposé du problème et méthode utilisée - Déroulement de l'étude - Résultats et discussion - Conclusion - Bibliographie <p>Soutenance - 20 minutes</p> <p>La soutenance du mémoire a lieu en principe en septembre devant un jury composé du maître de stage, des enseignants, éventuellement de personnalités extérieures et des étudiants de l'approfondissement dans lequel était inscrit l'étudiant pendant sa 3^{ème} année.</p> <p>La soutenance peut être confidentielle.</p>

Circuit de la convention de stage pour apposer les signatures



ROLES ET MISSIONS DU TUTEUR

L'article L. 124-9 du code de l'éducation définit le rôle du tuteur de la façon suivante : « L'organisme d'accueil désigne un tuteur chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire. Le tuteur est garant du respect des stipulations pédagogiques de la convention prévues au 2° de l'article L. 124-2. ».

Le tuteur prenant en charge la formation en milieu professionnel de l'étudiant s'engage à avoir une disponibilité suffisante pour consacrer le temps nécessaire à sa formation pratique, et à donner l'exemple des qualités professionnelles requises, en particulier le respect de la législation, de la réglementation et de la déontologie.

Son rôle consistera essentiellement à :

- 1 - Communiquer, conseiller, débriefer avec l'étudiant, et le cas échéant, son enseignant.
- 2 - Adapter l'accueil des étudiants en fonction des objectifs définis pour chaque période
- 3 - Observer l'étudiant dans ses acquisitions et faire part de son avis professionnel (évaluation en fin de stage).

AVIS DU TUTEUR

L'avis du tuteur est un élément essentiel pour contribuer à la validation des acquis par l'enseignant référent. En effet, n'étant pas présent sur la structure, des traces de l'activité de l'étudiant telles que cet avis professionnel, à renseigner sur la fiche et à signer, sont nécessaires pour permettre l'évaluation par l'équipe pédagogique des acquisitions et des compétences développées par l'étudiant à l'extérieur d'Oniris.

Durant le stage, le tuteur exprimera à l'étudiant ses avis sur son niveau d'acquisition, et également sur son savoir-être, et renseignera ces informations, ainsi que ses points positifs et ses points d'amélioration sur le document. Si nécessaire la fiche est transmise directement par le tuteur au service des formations.

Il s'agit de situer les acquisitions et de préciser le choix effectué dans la zone de commentaires. Les commentaires seront renseignés quelles que soient l'appréciation afin de permettre à l'étudiant de situer ses acquisitions et à l'enseignant référent de les évaluer. Cette fiche ne se soustrait pas aux commentaires oraux et débriefing échangés tout au long du stage entre l'étudiant et le tuteur.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEME ?

Acquisitions/comportement du stagiaire :

Si le stagiaire ne répond pas aux exigences, il est nécessaire de faire le point avec l'étudiant ainsi qu'avec son encadrant référent. Il est possible de modifier, par décision conjointe, les termes de la convention de stage et/ou de la fiche d'activités voire de convenir d'une rupture de la convention de stage.

Maladie :

L'étudiant est couvert par son assurance maladie en France et dans l'Espace Economique Européen (dans ce cas, carte CEAM à demander avant le départ).

A l'étranger, les étudiants peuvent être remboursés par leur mutuelle au retour sauf si l'entreprise fournit une protection maladie (en cas de gratification susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident du travail (taux spécifique à chaque pays).

S'il est absent, et qu'il reçoit une gratification, celle-ci sera diminuée. Il est possible de lui faire récupérer ses heures.

Accident du travail :

La déclaration d'accident doit être effectuée et envoyée par la structure d'accueil en fonction de la situation :

↳ **Si gratification inférieure ou égale à 15% du plafond de sécurité sociale ou à l'étranger, rémunération n'ouvrant aucun droit à une protection accident du travail (taux spécifique à chaque pays) :**

Appeler Oniris afin d'obtenir rapidement le document à renseigner puis adresser ce document sous 24h par mail à Oniris qui gèrera la déclaration d'accident à la MSA.

↳ **Si gratification supérieure à 15% du plafond de sécurité sociale ou à l'étranger, rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident du travail (taux spécifique à chaque pays) :**

- Lieu du stage en France - Adresser la déclaration d'accident à l'aide du modèle CERFA sous 48h à la CPAM du lieu de résidence de l'étudiant.

- Lieu du stage à l'étranger - Adresser la déclaration d'accident sous 48h à l'organisme auprès duquel l'entreprise a souscrit une assurance accident de travail.